

LE PRÊT RÉNO-FAÇADE

De la Société d'Aide au
Développement de la
Collectivité de
Charlevoix:

*Pour l'amélioration de
nos axes commerciaux!*



Objectif du prêt:

Il a pour but de stimuler l'activité économique en favorisant la rénovation extérieure des bâtiments commerciaux qui sont assujettis à des lois et règlements spécifiques.

Quelques conditions d'admissibilité:

- ◆ Le coût minimum des travaux doit être de 5 000.00\$ (avant TPS/TVQ);
- ◆ Une esquisse des améliorations devra être produite et fournie à la SADC pour l'analyse du dossier;
- ◆ Les propositions d'améliorations doivent être approuvées par la ville ou la municipalité;
- ◆ Les soumissions écrites des entrepreneurs effectuant les travaux devront être fournies;
- ◆ Les commerces devront fournir une copie des états financiers des trois dernières années afin de valider leur capacité de remboursement;
- ◆ L'entrepreneur choisi pour les travaux devra:
 - Dans la mesure du possible avoir son siège social sur le territoire desservi par la SADC;
 - Posséder sa carte de la Régie du Bâtiment, # RBQ;
 - Présenter son permis de construction.

Délais:

- ◆ Au minimum six (6) semaines après la réception de la demande.
- ◆ Les dossiers seront traités cas par cas.

Maximum du montant admissible: 40 000\$

Pour plus de détails, contacter Claudia Villeneuve, 418-435-4033 poste 22,
c.villeneuve@sadccharlevoix.ca